

LE PROJET PATRONAL

de convention collective
de la production cinématographique
daté du 27 novembre 2006

EST UNE ATTAQUE GRAVE

contre les ouvriers-es et techniciens-nes du long-métrage et de la publicité.

Les salaires baissent de 20% en moyenne. Les majorations pour heures supplémentaires sont toutes revues à la baisse: de 35h à 40h inclus: 10%, de 41h à 48h inclus: 20 %, au delà de 48h: 40%. Le travail de nuit est majorée de 10% de 00h à 6h quelque soit la saison. Le repos quotidien passe à 11h avec réduction à 9h jusqu'à deux fois par semaine. C'est donc la fin des heures anticipées.

Ce n'est pas fini: instauration du forfait 40h et du forfait 48h. Les chefs de poste pourront se voir proposer le forfait/jour sans aucun rapport avec le temps de travail effectif. Les contrats de moins de 5 jours ne seront plus majorés et les heures supplémentaires afférentes seront majorées comme sur les contrats longs. Le travail en « participation » est inscrit dans la convention et ne garanti que 105 % du Smic en guise de salaire direct.

Ce n'est toujours pas fini: « le travail à l'étranger des salariés résidant en France pour une entreprise de production française sera soumis à la législation et aux règlement du ou des pays où celui-ci est effectué ». Même le droit de grève est attaqué: « dans le but de sauvegarder la pérennité du projet de production d'un film, les parties signataires s'engagent à soumettre préalablement tout conflit collectif à la Commission Sociale Paritaire et de Conciliation, et à n'effectuer aucune cessation de travail tant que celle-ci n'aura pas statué ».

**VOUS AUTRES,
assis à la table des
NEGOCIATIONS
PARITAIRES,
QUELS COMPROMIS ETES
VOUS PRETS A SIGNER UNE
FOIS DE PLUS SUR LE DOS
DES TRAVAILLEURS
POUR DEFENDRE
VOTRE CENTRALE,
SES PREROGATIVES,
SES INSTANCES,
SES EMPLOYÉS ?**

**Nous refusons les baisses de salaires.
Nous refusons la détérioration
de nos conditions de travail.**

Nous refusons le principe de film en participation. Ce n'est pas à nous de payer la diversité et la pluralité des productions. Quand un film sort dans 500 salles, c'est qu'un autre sort dans 2 salles. Quand un acteur gagne des millions pour quelques jours de tournages, l'habilleuse qui lave ses costumes n'a pas vu son salaire augmenter depuis des années. Quand le stagiaire régisseur-euse porte le travail de la journée au laboratoire après 12 heures de travail, il ne voit que 8 heures de salaire sur sa fiche de paye.

**Nous ne voulons plus être
les variables d'ajustement
du Star-system !**

Nous nous battons pour le **maintien des salaires minima actuels**,
pour le **paiement de toutes les heures** travaillées à tous les postes et sur tous les films,
pour l'**augmentation des plus bas salaires**,
pour l'**augmentation des majorations pour heures supplémentaires** afin de mettre un terme aux journées de plus de 10 heures et pour augmenter les durées globales de tournage afin de générer un volume de travail plus grand donc **plus de travail pour tous donc moins de précarité pour chacun**,
pour l'extension de la convention afin d'**en finir avec les inégalités de salaire** d'une production à l'autre pour son élargissement au téléfilm et au documentaire afin d'**harmoniser les conditions de travail par le haut**.

CONTRE LE CORPORATISME DES UNS ET LA BUREAUCRATIE DES AUTRES IL FAUT SE MOBILISER SUR LES LIEUX DE TRAVAIL AU SEIN D'ASSEMBLEES GENERALES DEMOCRATIQUES ET DÉCISIONNELLES POUR REPRENDRE LE CONTRÔLE DE NOS LUTTES.



CNT
Syndicat Culture - Spectacle RP
- secteur spectacle -
33 rue des Vignoles 75020 Paris
(M° Avron / Buzenval)
www.cnt-spectacle.org
spectacle.rp@cnt-f.org

**PAR LA GREVE ET L'ACTION DIRECTE
CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE
QUI NOUS CONDUIRA NON PAS A
NEGOCIER MAIS A IMPOSER AUX
PATRONS LES REVENDICATIONS QUE
NOUS PORTONS.**